

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
06/2/8
DOSSIER N°6937**

**MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - SUBVENTIONS POUR
DEUX COLLOQUES EN 2025**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Archives Départementales de la Creuse*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**OBJET : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - SUBVENTIONS POUR DEUX
COLLOQUES EN 2025**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L.212-6 du Code du Patrimoine ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-06/2/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de **2 500 €** :

Bénéficiaire	Objet	Budget	Décision
Université de Lyon – UMR Arthémis	Organisation d'un colloque en hommage à Jacques Roger (11-13 juin 2025)	8 208,90 €	2 500 €
Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)			
GRPM	Organisation de journées d'étude sur la peinture murale médiévale de la Creuse (10-13 septembre 2025)	22 463,00 €	Décision Ajournée
Adopté: 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)			

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, Chapitre 65 Articles 65748, fonction 312 (section de fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET